

Tout d'abord, parlons du présent. Redites bien combien grands ont été, dans tout le pays, le retentissement et l'effet de la Déclaration des évêques dont, à Paris, distraits par les mille exigences de l'actualité, vous ne vous êtes peut-être pas rendu suffisamment compte. D'ailleurs, j'ai pu le constater par moi-même, à plusieurs reprises, en présidant des "banquets paroissiaux" dans diverses régions de mon diocèse, que, cependant, comme vous le savez, ne saurait compter parmi les plus ardents au point de vue catholique : les idées de liberté, d'équité, de respect des convictions d'autrui, de droit des pères et des mères, celles en un mot qui remplissent la Déclaration, ont encore l'oreille des masses. Des pères de famille assez indifférents pour eux-mêmes n'entendent pas que l'on porte atteinte à l'âme de leurs enfants. Leur sentiment paternel et une certaine fierté civique sont choqués des ingérences abusives dans la conscience de leurs fils. Croyez bien que si, après tant de confiscations matérielles, on veut procéder plus énergiquement encore que par le passé à la confiscation de l'âme de l'enfant, suivant l'idée sion le mot de la Déclaration, des indignations sur lesquelles on ne compte pas se feront jour. Naturellement, les pères de famille catholiques nous trouveront alors avec eux.

Mais, a encore demandé le journaliste, qu'est-ce donc, Monseigneur, que la neutralité ? Et l'évêque a ajouté :

— Vous avez raison de me poser cette question. Il y a deux neutralités : la neutralité spiritualiste, qui était celle de M. Jules Ferry et de M. Jules Simon et l'autre, celle qui ne fait qu'éviter l'agression. MM. Jules Ferry et Jules Simon entendaient — quoique pas avec la même énergie — que l'idée de Dieu, de moralité, de devoir, d'immortalité, les idées essentielles de la religion naturelle, en un mot, fussent enseignées à l'école, laquelle ne se désintéresserait que des idées spéciales à chaque religion, catholicisme, protestantisme, judaïsme, et ainsi deviendrait neutre religieusement. — Évidemment, tous les évêques de France voudraient, à défaut d'écoles chrétiennes, des écoles où du moins cette neutralité absolument légale fut observée. Tout homme de sens droit — eût prononcé Jules Simon — la devrait vouloir. — A défaut de cette neutralité *légale* j'insiste sur ce mot, qu'on nous accorde au moins l'autre, celle qui consiste en ceci, comme d't un ministre cité par la Déclaration : que les parents qui confient à l'État leurs enfants ne verront jamais leurs croyances et leurs sentiments intimes combattus ni froissés par un enseignement agressif et qu'ils sauront et pourront vouloir toujours la conscience de leurs enfants protégée contre les entreprises des maîtres qui manqueraient à ce respect ou violeraient cette neutralité.

Mais hélas, peut-on attendre des sectaires, qui ont juré la proscription de Dieu partout sur le sol de la France, une neutralité même incomplète comme celle dont parle Mgr Touchet ? Le distingué prélat ne paraît pas beaucoup l'espérer. Il compte plutôt sur l'énergie des pères de famille catholiques qui pourraient, s'ils le voulaient avec ensemble, inspirer une crainte qui serait peut-être le commencement de la sagesse.

\* \* \*

Cependant des bruits de guerre se font entendre. L'Europe semble être sur un volcan. La Bulgarie vient de se déclarer indé-